

Appel à candidature à un poste de Technicien Forestier (H/F) Centre National de la Propriété Forestière

Bretagne - Pays de la Loire

<u>Intitulé du poste :</u>	Technicien(ne) Forestier chargé(e) de mission (H/F) Morbihan (56) : Appui à la mise en œuvre de la convention de développement forestier passée avec le Département du Morbihan en 2024
<u>Type de contrat :</u>	CDD de droit public à temps complet d'une durée de 6 mois avec possible reconduction
<u>Catégorie d'emploi :</u>	B
<u>Rémunération :</u>	Traitement selon barème CNPFF (rémunération en fonction du diplôme et de l'expérience professionnelle antérieure). Fourchette de rémunération : entre 26,9 K€ et 37,4 K€ brut annuel
<u>Résidence administrative :</u>	Vannes (56)
<u>Prise de poste prévue :</u>	1^{er} juillet 2024

Présentation du CNPFF

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de la forêt. Il est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées : 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares soit 23% du territoire. Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent, forment, accompagnent les propriétaires privés vers une gestion durable adaptée aux contextes locaux.

L'organisation du CNPFF est la suivante :

- Un échelon national, la Direction générale ;
- Un niveau régional avec 10 Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) ;
- Un service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) ;
- Un service dédié au Label Bas carbone (C+FOR Forêt et Carbone).

En Bretagne Pays de la Loire, la forêt couvre 640 000 ha dont 90% de forêt privée. La délégation Bretagne Pays de la Loire du CNPFF est composée de 32 personnels techniques et administratifs implantés sur 9 départements, au service des propriétaires forestiers de la région.

Description du poste

Sous l'autorité du directeur, de son adjoint et de l'ingénieur en charge du secteur Morbihan, le technicien sera principalement chargé des missions et responsabilités suivantes dans le cadre de la convention d'appui au développement forestier 2024 passée avec le Département du Morbihan :

- Promotion et instruction administrative et technique des dossiers du programme départemental d'aide à la forêt pour les communes et leurs regroupements ainsi que pour les groupements forestiers ; réalisation d'un bilan et propositions d'évolution ;



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

www.cnpff.fr





- Promotion des documents de gestion durable (Plans Simples de Gestion volontaires, Codes des bonnes pratiques sylvicoles) par la réalisation de visites diagnostic ;
- Organisation de réunions de vulgarisation auprès des propriétaires forestiers pour la mise en œuvre de la gestion forestière durable ;
- Réponse aux demandes d'assistance technique formulées par les propriétaires en matière de reconstitution de peuplements après coupe rase ;
- Assistance technique auprès du Département dans la gestion et la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage le long des voies publiques ;
- Information des propriétaires sur les risques incendies et appui ;
- Analyse et état des lieux des besoins en équipement des massifs forestiers pour la protection des forêts contre l'incendie en liaison avec le SDIS56 ;
- Accompagnement du plan départemental d'actions sur la forêt et les landes par la participation aux groupes de travail spécifiques ;
- Réponse aux sollicitations du Département 56 sur les enjeux fonciers forestiers ;
- Bilan des Associations Syndicales Libres (ASL) en place et de leurs réalisations ; perspectives ;
- Organisation d'opérations de regroupement des propriétaires forestiers et animation des regroupements existants ;
- Organisation d'une formation sur l'IBP ;
- Appui ponctuel aux collègues du CRPF (participation aux cycles FOGEFOR, mesure de placettes d'expérimentation...).

Profil recherché

Formation – expériences

- Brevet de Technicien supérieur forestier option production ou gestion forestière, ou diplôme équivalent ;
- Diplôme complémentaire, de type licence pro appréciée ;
- Première expérience en forêt privée appréciée ;
- Titulaire du permis de conduire B (déplacements fréquents sur le Morbihan).

Compétences et qualités requises

- Bonnes connaissances forestières, du CRPF et du contexte de la forêt privée en général ;
- Capacités d'animation et de communication ;
- Goût pour la pédagogie et la formation ;
- Sens du contact avec les propriétaires forestiers, les professionnels de la filière bois ;
- Bonnes qualités rédactionnelles et de synthèse ;
- Esprit d'initiative, autonomie ;
- Rigueur ;
- Aptitude à travailler en équipe et à mener des réunions de concertation ;
- Maîtrise des outils informatiques courants (WORD, EXCEL, POWERPOINT...) et des logiciels SIG (QGIS) ;
- Aptitude physique au travail de terrain.

Dispositions internes

- 25 jours de congés annuel et 19 RTT soit au total 44 jours de repos (au prorata selon la présence et la quotité de travail) ;
- Tickets restaurants d'une valeur faciale de 9€ pris en charge à 60% par l'employeur ;
- Remboursement des titres d'abonnement de transport à hauteur de 75% ;
- Participation mutuelle à hauteur de 50% du socle de base.

Personnes à contacter

- Arnaud GUYON, Directeur du CRPF : 06 84 83 36 52 - arnaud.guyon@cnpf.fr



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

www.cnpf.fr





- Nicolas LORIQUE, Directeur adjoint du CRPF : 02 99 30 44 99 - nicolas.lorique@cnpf.fr

Dépôt de candidature

Envoyer pour réception effective le **20 mai 2024** dernier délai, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ciblée sur le profil du poste ;
- un curriculum vitae détaillé : études, diplômes, qualifications et expériences professionnelles ;
- les copies des diplômes ainsi que les attestations des titres et activités professionnelles cités dans le CV.

Par mail à : paysdeloire@cnpf.fr

ou

par courrier à : M. le Directeur du CNPF Bretagne - Pays de la Loire

36 avenue de la Bouvardière
44800 SAINT-HERBLAIN

Les candidat(e)s dont le dossier sera sélectionné seront invité(e)s, par téléphone ou courriel, à se présenter devant une Commission de sélection qui se tiendra **début juin** dans les locaux du CNPF, à Vannes (Avenue du Général Borgnis Desbordes - 56000 Vannes).



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

www.cnpf.fr

